

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxieux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 24 février 2010 à URIMENIL

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 15/02/2010

Délégués titulaires présents : 24

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, Philippe LEROY, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT.

Pouvoirs : 4

Guy DELOY donne pouvoir à Miguel MARTIN,
Stéphane CANADAS donne pouvoir à Daniel LAGARDE,
Pierrette GERARD donne pouvoir à Véronique MARCOT,
René ALEXANDRE donne pouvoir à Joël MAROT.

Délégués suppléants présents : 8

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Francis ROUSSEAU représente Marielle CUNY,
Noël DUCHENE représente Jean-Michel GEORGES,
André DEFRANOUX représente François PICOCHÉ,
Gérard COLIN représente Jean-Pierre CARITEAU,
Henri LA VAULLEE représente François HATIER,
Philippe PELTIER représente Michel ROUSSEL,
Christian PIERREL représente André LAPOIRIE,
Annie BOISSONNET représente Francis LAVEZ.

Délégués titulaires absents: 0

Délégués titulaires excusés : 0

L'an deux mil dix le mercredi 24 février à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Uriménil, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Philippe LEROY a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

Documents remis aux délégués :

- Support de présentation Débat des orientations budgétaires Budget général 2010
- Support de présentation Débat des orientations budgétaires Budget assainissement 2010
- Annexe programmation 2010 développement local avec le Conseil Général des Vosges
- Projet de convention concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Projet de convention avec le Conseil Général des Vosges concernant la SATEMA,
- Plan intérieur du projet de multi accueil sur la commune de Dinozé.

Monsieur Eymard sollicite l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Demande de subvention pour le RSP et implantation du siège de la future CCI régionale. L'ajout de ces points est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

01. Débat des orientations budgétaires 2010

Monsieur Eymard fait part aux délégués des orientations budgétaires proposées pour l'année 2010, après avoir présenté une version simplifiée du compte administratif et de l'affectation des résultats qui seront proposés lors du prochain conseil communautaire.

Après discussion autour des projets et des orientations proposées, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2010 (budget général et budget assainissement).

02. Contrat de développement local avec le Conseil Général des Vosges – Programmation 2010

Suite à la consultation de l'ensemble des communes, Monsieur le Président présente la programmation 2010 concernant le contrat de développement local avec le Conseil Général des Vosges.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve la programmation 2010 (annexe 1) du contrat particulier de développement local avec le Conseil Général des Vosges, et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation 2010.

03. Restauration du Ruisseau d'Argent – 3ème tranche – Demande de subvention

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le Conseil Général pour la 3^e tranche de Travaux pour la restauration du Ruisseau d'Argent et de ses affluents et autorise le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

04. Dématérialisation des actes – Convention de télétransmission

Le Président expose à l'assemblée délibérante que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La C2VRM étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), elle peut bénéficier du service souscrit par le SMIC pour ses membres auprès de la Société OMNIKLES.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité, décide d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur fourni par la Sté OMNIKLES) pour la télétransmission de ces actes.

05. Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Milieux Aquatiques (SATEMA) du Département des Vosges

Sous l'effet de l'évolution de la réglementation (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques codifié à l'article L 3232-1-1 du CGCT) le Conseil Général a créé un service d'assistance technique dans le domaine de l'entretien des milieux aquatiques. Il s'adresse aux communes et établissements de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour exercer cette compétence. Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre : COLIN Roger, VAUTRIN ROLLOT Andrée, MAIRE Philippe, LAVAULLEE Henri, COLIN Gérard.), décide d'adhérer au SATEMA, autorise le Président à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil Général des Vosges et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget général 2010.

06. Assurance des risques statutaires

Considérant l'évolution du tableau des effectifs de la C2VRM, Monsieur de Président propose aux délégués de statuer sur l'opportunité de souscrire un contrat pour l'assurance des risques statutaires du personnel de la C2VRM. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision de souscrire une assurance couvrant les risques statutaires du personnel de la C2VRM, donne pouvoir au Président pour définir les modalités de garantie et du contrat correspondant, autorise le Président à signer le contrat à l'issue de la consultation correspondante et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget général 2010.

07. Relais Services Publics de Arches – demande de subvention

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite en complément de la délibération du 9 septembre 2009, les fonds d'Etat (FNADT) pour l'aménagement des locaux destinés à accueillir l'antenne du Relais Services Publics de Arches.

08. Implantation du siège de la future CCI régionale

Monsieur le Président fait part aux membres du courrier en date du 10 février 2010 de Monsieur le Président de l'Association des Maires des Vosges, concernant l'implantation du siège de la future CCI régionale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, apporte son soutien à la cause défendue lors de l'Assemblée Générale de la CCI des Vosges du 30 novembre 2009, à savoir la volonté de voir le site de NANCY retenu pour accueillir la future CCI Régionale et précise que :

- Le site de Nancy lui semble le plus équitable pour assurer un aménagement du territoire de qualité entre les quatre départements Lorrains,
- Le site de Nancy est celui qui est situé le plus proche du barycentre géographique de la région Lorraine,
- Le site de Nancy a été déterminé par les élus consulaires qui ont procédé à la mise en place de la première Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine, cette décision doit être prise en compte par les générations consulaires futures.

09. Date du prochain conseil :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à XERTIGNY (salle des fêtes) programmé le 24 mars 2010.

La séance est levée à 22h35

Le Secrétaire
Philippe LEROY

Le Président
Philippe EYMARD